

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2019

Etaients présents : LELIEVRE RIPEAUX LEMASSON ADAM BOUJU FOUBERT LEBOUÇ DELAUNAY FERAULT GRAND PICHÉREAU SAINT-MARTIN

Absent : T.GUILLOUARD qui a donné procuration à L.SAINT-MARTIN C.COUBRUN

subventions 2019

ASSOCIATIONS	2019
ACTE 53 (TROUPE THEATRALE DE LIGNIERES-ORGERES)	200
AFN LOCAL LIGNIERES-ORGERES	200
AMICALE SAPEURS POMPIERS LIGNIERES-ORGERES	300
PATRIMOINE DE COUESNON DE LIGNIERES-ORGERES	100
CLUB DES RETROUVAILLES LIGNIERES-ORGERES	110
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE LIGNIERES-ORGERES	750
COOPERATIVE ECOLE PUBLIQUE LIGNIERES-ORGERES	580
JEUNESSE ASSOCIATION FOOTBALL LIGNIERES-ORGERES (sous réserve)	1500
JEUNESSE ASSOCIATION GYMNASTIQUE LIGNIERES-ORGERES	530
SOCIETE DE CHASSE LIGNIERES-ORGERES	143
FDGON de La Mayenne	386
ASSOCIATION PARENTS ELEVES COLLEGE CARROUGES	348
ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	113
ASSOCIATION PARENTS D'ENFANTS INADAPTES	65
LA SENTINE	110
LIGUE CONTRE LE CANCER DE LA MAYENNE	212
SECOURS POPULAIRE DE PRE-EN-PAIL	100
FONDATION DU PATRIMOINE	50
MFR HALEINE 1 élève en 2019	25
MFR LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS 1 élève en 2019	25
MFR PRE-EN-PAIL 2 élèves en 2019	50
BATIMENT CFA ALENCON 3élèves en 2019	75
GAULE CALAISIEUNE	50
COOL TRY BAND CLUB DE COUNTRY	110
ROCHES EVENT FESTIVAL ROCHES D ORGERES (subv exceptionnelle)	500
RASED 1 euro par élève	1 euro/élève 53
TOTAL	6.685

Locations précaires des terrains communaux

Calcul pour location 2019 :

a- Parcelle I 105 de 1 ha 59a 62 ca (GAEC DE L'ESPERANCE)

Année 2019 / 174,61 x 103,05 : 106,28 = 170,04 €

b- Parcelle I 95 de 5 ha 83a 95ca (ERNOUX Bruno)

Année 2019 / 459,61 x 103,05: 106,28 = 445,64 €

Le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 85 euros (don pour herbe parcelle près cimetière)

TARIFS CANTINE, GARDERIE ET SALLE DES FETES :

Cantine : Prix repas enfant : 3,50 € Prix repas adulte : 4,90 €

Garderie : Tarif horaire : 1€

Salle des Fêtes :

<u>Nature de l'occupation</u>	<u>Tarifs</u>
Associations locales (repas ou activités payantes)	34
Repas (1 jour) commune	156
Repas (1 jour) hors commune	187
Repas (2 jours) commune	187
Repas (2 jours) hors commune	218
Mariage (3 jours) commune	244
Mariage (3 jours) hors commune	307
Repas sans sortie de vaisselle	112
Assemblée générale	78
Vin d'honneur (10 heures)	52
Frais de chauffage (1 ou 2 jours)	32
Frais de chauffage (3 jours)	63

MONTANT DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Compte tenu des hausses de l'indice de référence des loyers les membres du conseil ont décidé afin d'alléger le budget des ménages de baisser certains loyers communaux. Les logements du 29 rue de Normandie ont été exclus du fait que les loyers de départ étaient très faibles, la commune ayant perçu une subvention (PALULOS) qui imposait un prix au mètre carré bas. Les loyers de la rue des Pommiers et de la rue de la Libération bénéficieront au 1^{er} mars 2019 d'une baisse de 2 %.

ADRESSE	MONTANT ACTUEL	MONTANT 1 ^{ER} MARS 2019
29 RUE DE NORMANDIE RC	280,82	Inchangé
29 RUE DE NORMANDIE RC	286,32	Inchangé
29 RUE DE NORMANDIE 1 ^{ER}	268,15	Inchangé
29 RUE DE NORMANDIE 1 ^{er}	297,61	Inchangé
29 RUE DE NORMANDIE 2 ^{ème}	155,61	Inchangé
29 RUE DE NORMANDIE 2 ^{ème}	155,61	inchangé
RUE DES POMMIERS	406,23	398,11
RUE DES POMMIERS	468,21	458,85
RUE DES POMMIERS	383,69	376,02
9 RUE DE LA LIBERATION	551,99	540,96
34 RUE DE LA LIBERATION	533,77	523,10
36 RUE DE LA LIBERATION	455,49	446,39
38 RUE DE LA LIBERATION	500,32	490,32

ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie nous demande d'admettre en non-valeur la somme de 153,10 euros - la somme est admise en non-valeur

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PV DE LA CLECT

Le procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est approuvé

TRANSFERT DE VOIRIE A LA CCMA

Les chemins de terre qui ont été goudronnés vont être transférés à la CCMA, à savoir :

- Chemin de la Nellière côté Bourg Orgères 700 ml
- Chemin de la Verrerie 160 ml
- Chemin de la Brousse 70 ml

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Sont inscrits :

- Chemin de l'Étre au Roy (poursuite de la partie goudronnée sur portion de chemin rural)
- Chemin de Buard (goudron du parking du nouveau cimetière jusqu'à la rue de Buard)
- Portion sur la rue de la Chapelle à remettre en état

PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LIGNIERES-ORGÈRES/ ST CALAIS DU DESERT

Le Conseil Municipal,

Considérant que La Société JP ENERGIE ENVIRONNEMENT (JPPE), dont le siège social est situé à Saint-Contest (14280) et les bureaux d'études à Paris (75009), développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France.

Considérant la présentation faite par JPPE portant sur la réglementation en matière d'éolien, l'étude ayant permis d'identifier les secteurs d'implantation, ainsi que les conditions de développement d'un projet éolien et des demandes administratives associées,

Considérant que JPPE se propose de réaliser des études approfondies en vue de l'implantation d'un parc éolien (démarches foncières, études environnementales, études techniques, accès, étude du gisement éolien au moyen d'un mât de mesure de vent)

Considérant que le projet porté par JPPE consistera à produire de l'électricité à partir d'une source renouvelable,

Considérant qu'il apparaît aujourd'hui opportun d'étudier les possibilités d'implantation d'un parc éolien sur les deux communes (Saint Calais du Désert et Lignières-Orgères)

Considérant que les études, le montage du projet et les demandes administratives associées n'entraîneront aucun engagement financier pour la commune,

Considérant que les avantages de l'offre de JPPE, à savoir :

- Offre globale et logique de producteur exploitant long terme : développement, financement, construction, exploitant, maintenance ;
- Qualité technique du projet proposé par JPPE avec des références solides ;
- Partenariat fiable et durable avec la commune d'une part, et les propriétaires exploitants d'autre part ;
- Développement de projet associant les acteurs locaux et une politique foncière maîtrisée ;
- Propositions de concertation locale adaptée aux attentes du territoire ;
- Possibilités d'ouverture du projet à l'investissement participatif (investisseur particulier, actionariat public, éco épargne citoyenne)

Après avoir délibéré, a décidé d'un vote main levée

Avis favorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Lignières-Orgères : **5 VOIX**
(LELIEVRE RIPEAUX ADAM DELAUNAY GRAND)

Avis défavorable à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Lignières-Orgères : **7 VOIX**
(SAINT-MARTIN GUILLOUARD FERAULT FOUBERT BOUJU LEMASSON LÉBOUC)

Abstention : **1 VOIX** (PICHÉREAU)

Décision : **Il ne sera pas fait d'études de faisabilité sur la commune**

A Lignières-Orgères, le 21 février
Signé le Maire

